



Prestation « réalisation de bilans conseils/audits d'entreprises (TPE) dans le cadre des Actions Collectives de Proximité du PETR du Pays Monts et Barrages »

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Maitre d'ouvrage :

PETR du Pays Monts et Barrages

1 Route du Mont

87460 BUJALEUF

Représenté par :

Le Président, Monsieur Sébastien MOREAU

Date limite de remise des offres : 31 août 2021

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ

Le marché concerne la réalisation d'audits stratégiques d'entreprises, dénommés « bilans-conseils ». Ces audits, réalisés au sein d'entreprises souhaitant bénéficier du dispositif des ACP, permettront de faire un état des lieux de l'entreprise, d'identifier des objectifs de développement et de les mettre en lien avec le projet de l'entreprise.

ARTICLE 2 – DUREE DU MARCHÉ

Le marché de prestation est basé sur une durée de 24 mois. Il débutera à compter de la notification du marché au prestataire.

Le marché pourra être prolongé, par avenant, sur une période de transition de dispositif ne pouvant pas excéder 6 mois.

ARTICLE 3 – DEFINITION DU TYPE DE MARCHÉ

Le marché n'est pas décomposé en tranche. Il s'agit d'un marché unique à bons de commande.

Le PETR sollicitera le prestataire, via un bon de commande, à chaque fois qu'un audit devra être réalisé.

Aucun nombre minimum d'audit n'est fixé sur la durée du marché.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

4.1 – Définition de la procédure

La présente consultation est lancée en application de l'article R2122-8 du décret 2019-1344 du code de la commande publique.

4.2 – Validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix jours à compter de la date de remise des offres.

4.3 – Procédure négociée

Les candidats sont informés que la personne publique se réserve la possibilité de négocier à l'issue de la phase de consultation et suite à l'ouverture des offres.

ARTICLE 5 – DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier permettant de répondre à la consultation comprend :

- le marché simplifié
- le Cahier des charges ;
- le présent Règlement de la consultation.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site : <https://www.paysmontsetbarrages.fr/>

ARTICLE 6 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6.1 – Langue et unité monétaire

Les documents utilisés pendant la procédure de consultation ainsi que les offres devront être rédigés en langue française.

L'unité monétaire utilisée est l'euro.

6.2 – Pièces à fournir

Les candidats doivent produire un dossier complet qui comprendra les pièces suivantes complétées, datées et signées :

- le marché simplifié joint,
- une proposition de modèle de rapport d'audit
- un document détaillant l'offre du prestataire notamment la méthodologie de conduite des audits
- Une liste des principaux audits exécutés au cours des trois dernières années en indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

ARTICLE 7 – CONDITIONS D'ENVOI, REMISE DES OFFRES ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

7.1 – Modalités de transmission des offres

Les modalités de transmission de votre offre sont les suivantes :

- Soit par envoi en recommandé avec avis postal à l'adresse suivante : PETR du Pays Monts et Barrages, le Château, 87460 Bujaleuf
- Soit par remise en main propre contre récépissé à l'adresse suivante : PETR du Pays Monts et Barrages, le Château, 87460 Bujaleuf
- Soit par courriel : paysmontsetbarrages@gmail.com

7.2 – Remise des offres

Les offres devront parvenir à destination avant le 31/08/2021 à 12h.

7.3 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, techniques ou administratifs, qui leur seraient nécessaires les candidats pourront faire parvenir une demande à l'adresse mail suivante :

paysmontsetbarrages@gmail.com.

ARTICLE 8 – SELECTION DES CANDIDATURES – JUGEMENT DES OFFRES

Le choix du titulaire se fera sur la base des critères pondérés suivants :

- Critère 1 – Prix : 40%
- Critère 2 – Valeur technique : 60 %

La valeur technique sera notée en fonction des informations fournies par le candidat conformément aux sous critères définis ci-dessous :

- Compréhension des objectifs et pertinence de la méthode proposée (20%)
- Livrable proposé (20%)
- Délais d'exécution des audits (20%)

Le marché sera attribué au candidat ayant obtenu la meilleure note.